

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

Le Conseil Communautaire de la CC du WARNDT, dûment convoqué le 23/04/2026 par M. le Président, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Edmond BETTINGER**, Président.

**Présents** : Edmond BETTINGER ; Salvatore FIORETTO ; Gabrielle FREY ; Claude AHR ; Vincente FISCH ; Jean-François SAUDER ; Carole PIETTE ; Fabien SCHLICHTER ; Nadera GARDINAL ; Roland SCHERDING ; Züleyha KAN ; Thierry WITZ ; Xavier CERVEAU ; Daniel FOUILLET ; Estelle DECHOUX-DOYEN ; Cyrille DALSTEIN ; Cindy BERTRAND ; Laurent NOEL ; Jérôme LICHNER ; Patricia HARTE ; Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Pierrot MORITZ ; Christiane REITER ; Jean-Marie SAUDER ; Yves TONNELIER ; Daniel ALIX ; Pierre THIL ; Francis WEBER (suppléant)

**Absents Représentés** : Morgane COLSON représenté(e) par Xavier CERVEAU

**Absents excusés** : NEANT

Monsieur Salvatore FIORETTO est désigné secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 18:30

**ORDRE DU JOUR**

|   |                  |
|---|------------------|
| <b>1 ADOPTION DU PV DU PRECEDENT CONSEIL - Adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril 2026.....</b>   | <b><u>2</u></b>  |
| <b>2 INSTALLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - Remplacement et installation d'un conseiller communautaire.....</b>                                 | <b><u>2</u></b>  |
| <b>3 ELECTIONS - Indemnités de fonction des membres du président et des vice-présidents.....</b>  | <b><u>3</u></b>  |
| <b>4 COMMISSIONS - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).....</b>  | <b><u>3</u></b>  |
| <b>5 COMMISSIONS - Election des membres de la Commission des Marchés Publics (CMP).....</b>   | <b><u>4</u></b>  |
| <b>6 COMMISSIONS - Création et composition de commissions thématiques.....</b>  | <b><u>6</u></b>  |
| <b>7 COMMISSIONS - Désignation d'un conseiller délégué à la Santé.....</b>  | <b><u>7</u></b>  |
| <b>8 AFFAIRES GENERALES - Modalités de désignation des représentants au sein des syndicats....</b>  | <b><u>8</u></b>  |
| <b>9 COMMISSIONS - Désignation des délégués du conseil de la CCW auprès du SMIASB.....</b>  | <b><u>8</u></b>  |
| <b>10 COMMISSIONS - Désignation des délégués du Conseil de la C.C. du Warndt auprès du SIAGBA.....</b>  | <b><u>9</u></b>  |
| <b>11 COMMISSIONS - Désignation des délégués du Conseil de la CC du Warndt auprès du Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle (SCOT).....</b>   | <b><u>10</u></b> |
| <b>12 COMMISSIONS - Désignation des représentants au GECT Eurodistrict SaarMoselle.....</b>   | <b><u>11</u></b> |
| <b>13 COMMISSIONS - Désignation des représentants à MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC) ..</b>   | <b><u>11</u></b> |
| <b>14 COMMISSIONS - Désignation des délégués du Conseil de la C.C. du Warndt auprès du SYDEME.....</b>  | <b><u>12</u></b> |
| <b>15 COMMISSIONS - Désignation des représentants à la SODEVAM.....</b>   | <b><u>13</u></b> |
| <b>16 COMMISSIONS - Désignation de représentants à Moselle Fibre.....</b>   | <b><u>14</u></b> |
| <b>17 COMMISSIONS - Désignation des membres du Conseil d'Administration de WARNDT FIBRE .....</b>   | <b><u>14</u></b> |
| <b>18 COMMISSIONS - Désignation des délégués du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt auprès de la Mission Locale de Moselle Centre.....</b> | <b><u>15</u></b> |
| <b>19 FINANCES - Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).....</b>                                | <b><u>16</u></b> |

|   |                  |
|---|------------------|
| <b>20FINANCES - Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)</b>  | <b><u>16</u></b> |
| <b>21ASSAINISSEMENT - Désignation des délégués du conseil de la CCW auprès de l'ASCOMADE</b>  | <b><u>18</u></b> |
| <b>22DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Désignation des représentants à Moselle Attractivité.....</b>   | <b><u>18</u></b> |
| <b>23DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Désignation des représentants à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).....</b> | <b><u>19</u></b> |
| <b>24DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Désignation des représentants à l'Office de Tourisme.....</b>   | <b><u>20</u></b> |
| <b>25DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Désignation des représentants à Initiative Moselle Est...</b>   | <b><u>21</u></b> |
| <b>26DIVERS - Divers et communications.....</b>   | <b><u>21</u></b> |

**1ADOPTION DU PV DU PRECEDENT CONSEIL - Adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril 2026**

**Délibération : 30042026\_D\_1**

**Service : DG**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 établi et transmis aux conseillers communautaires,

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le procès-verbal joint à la présente délibération.

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**2INSTALLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - Remplacement et installation d'un conseiller communautaire**

**Délibération : 30042026\_D\_2**

**Service : DG**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Par courrier du 17 avril 2026, Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, élu à la commune de Creutzwald, a fait part au Président de la CC du Warndt de son souhait de démissionner de son mandat de conseiller communautaire.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, l'article L273-10 alinéa 1er du code électoral prévoit que lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire, liste sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Ainsi le siège de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG sera pourvu par Monsieur Claude AHR.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE**

**3ELECTIONS - Indemnités de fonction des membres du président et des vice-présidents**

**Délibération : 30042026\_D\_3**

**Service : RH**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

En chaque début de mandat, il appartient au Conseil Communautaire de déterminer les montants des indemnités de fonction du président et des vice-présidents.

Dans les communautés de communes dont la strate de population se situe entre 10.000 et 19.999 habitants, l'indemnité maximale du président est fixée à 48,75 % (soit 2.003,88 € bruts mensuels) et celle des vice-présidents à 20,63 % (soit 848,00 € bruts mensuels) de l'indice terminal de la fonction publique.

L'enveloppe indemnitaire est calculée sur la base du nombre effectif de vice-présidents dans la limite de 20 % arrondi à l'entier supérieur de l'effectif théorique du conseil communautaire avant application de l'accord local, soit 27 conseillers communautaires et un maximum de 6 vice-présidents.

Considérant l'élection du Président et des 5 Vice-présidents de la Communauté de Communes du Warndt par le Conseil Communautaire en date du 16 avril 2026,

Conformément à l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui vise à définir l'enveloppe indemnitaire globale en additionnant l'indemnité maximale pour les fonctions de président et l'indemnité maximale pour l'exercice des fonctions de vice-président dont le nombre a été fixé en conseil communautaire en date du 16 avril 2026,

Il est proposé au conseil communautaire :

- DE FIXER l'indemnité du Président à 48,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et celle des 5 vice-présidents à 20,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- DE PRÉCISER que ces indemnités seront révisées à chaque revalorisation du point indiciaire de la fonction publique sans qu'il soit nécessaire d'adopter une nouvelle délibération ;
- DE PRENDRE acte du tableau récapitulatif des indemnités allouées aux élus annexé à la présente délibération ;
- DE PRÉCISER que cette délibération sera applicable à compter de sa transmission au contrôle de légalité conférant le caractère exécutoire ;
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document et à accomplir toutes formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

**APRÈS DELIBERATION  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**4COMMISSIONS - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

**Délibération : 30042026\_D\_4**

**Service : Achats/marchés**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Après avoir entendu le rapport de M. le Président,

Conformément à l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. »

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est rappelé que peuvent également participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- Des personnalités désignées par le Président de la Commission d'Appel d'Offres en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.
- Le comptable public de la CCW,
- Un représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

La commission d'appel d'offres peut aussi faire appel au concours d'agents de la collectivité compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Le conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Il est procédé à l'élection à main levée, l'assemblée délibérante ayant décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

La liste déposée comporte les noms suivants :

Titulaires

- Salvatore FIORETTO
- Pierrot MORITZ
- Yves TONNELIER
- Pierre THIL
- Xavier CERVEAU

Suppléants

- Christiane REITER
- Daniel ALIX
- Francis WEBER
- Jean-François SAUDER
- Cindy BERTRAND

Sont élus :

Membres Titulaires

- Salvatore FIORETTO
- Pierrot MORITZ
- Yves TONNELIER
- Pierre THIL
- Xavier CERVEAU

Membres Suppléants

- Christiane REITER
- Daniel ALIX
- Francis WEBER
- Jean-François SAUDER
- Cindy BERTRAND

Il est par ailleurs demandé au conseil communautaire d'autoriser M.le Président à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**5COMMISSIONS - Élection des membres de la Commission des Marchés Publics (CMP)**

**Délibération : 30042026\_D\_5**

**Service : Achats/marchés**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

L'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionne les règles de composition de la Commission d'Appel d'Offres,  
Considérant que selon l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres instituée par délibération du Conseil communautaire n'est pas l'autorité compétente pour attribuer les marchés à procédure adaptée,

Considérant qu'en dessous des seuils européens, l'intercommunalité peut passer ses marchés et accords-cadres selon une procédure adaptée dont les modalités sont déterminées dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la Communauté de Communes du Warndt, applicable à l'organisation interne des procédures dans le respect du Code de la commande publique,

Il est proposé au conseil communautaire de constituer une Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) qui pourra assister le pouvoir adjudicateur dans sa prise de décision mais qui n'attribuera pas le marché.

Il est proposé que la Commission des Marchés Publics à procédure adaptée soit composée de la manière suivante :

- Le Président de droit de la Commission
- 5 membres titulaires
- 5 membres suppléants

Il est rappelé que peuvent également participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission des marchés publics :

- Des personnalités désignées par le Président de la Commission des Marchés Publics en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.
- Le comptable public de la CCW,
- Un représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

La commission des marchés publics peut aussi faire appel au concours d'agents de la collectivité compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Le conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Il est procédé à l'élection à main levée, l'assemblée délibérante ayant décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

La liste déposée comporte les noms suivants :

Titulaires

- Salvatore FIORETTO
- Pierrot MORITZ
- Yves TONNELIER
- Pierre THIL
- Xavier CERVEAU

Suppléants

- Christiane REITER
- Daniel ALIX
- Francis WEBER
- Jean-François SAUDER
- Cindy BERTRAND

Sont élus :

Membres Titulaires

- Salvatore FIORETTO
- Pierrot MORITZ
- Yves TONNELIER
- Pierre THIL
- Xavier CERVEAU

Membres Suppléants

- Christiane REITER
- Daniel ALIX
- Francis WEBER
- Jean-François SAUDER
- Cindy BERTRAND

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser M.le Président à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**6COMMISSIONS - Création et composition de commissions thématiques****Délibération : 30042026\_D\_6A****Service : DG****Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :**

En application des articles L.5211-1 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant d'un EPCI à fiscalité propre peut créer des commissions thématiques.

Les commissions sont présidées par le Président de la Communauté de Communes. Les commissions pourront désigner un vice-président.

L'article L.5211-40-1 du CGCT précise que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de la communauté de communes selon les modalités qu'il détermine. En cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L.2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire, en respectant le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article. De plus, les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent désormais assister aux séances sans participer aux votes.

Les commissions thématiques se réunissent avant le conseil communautaire pour donner un avis sur les affaires traitées à l'ordre du jour ou sur tout autre sujet. Elles n'ont pas de pouvoir décisionnel.

Il est proposé au conseil communautaire la création des commissions thématiques et la liste des membres des différentes commissions suivantes:

**- 1ère Commission : Services à la population – Vice-Président : Pierrot MORITZ**

- REITER Christiane
- FREY Gabrielle
- FISCH Vincente
- PIETTE Carole
- SCHERDING Roland
- GARDINAL Nadéra
- SAUDER Jean-François
- KAN Zülehya
- TERLIZZI Anne-Christelle
- BERTRAND Cindy
- HARTER Patricia
- VEXLER Jean-François
- TISER Martine
- GASPARD Joséphine
- AHR Claude

**- 2ème Commission : Santé – Vice-Président : Xavier CERVEAU**

- DECHOUX-DOYEN Estelle
- DESNOS Gabrielle
- SCHERDING Roland
- FREY Gabrielle
- AHR Claude
- FALLETTA Cathy
- BETTINGER Estelle
- BAVANT Sylvie
- VIOLARD Elodie
- BOTT Magalie

**- 3ème Commission : Réseaux et travaux – Vice-Président : Yves TONNELIER**

- FIORETTO Salvatore
- SCHAMBIL Eric
- GULDNER Laurent
- SCHLICHTER Fabien
- NOEL Laurent
- DALSTEIN Cyrille

- VEXLER Jean-François
- MEGUIN Cédric
- ALIX Daniel
- SAUDER Jean-Marie
- DOSOGNE Joseph
- FOUILLET Daniel

**4ème Commission : Aménagement du territoire / Environnement – Vice-Président : Pierre THIL**

- FIORETTO Salvatore
- PIETTE Carole
- FREY Gabrielle
- TERLIZZI Anne-Christelle
- CLEMENT Patrick
- WALTHER Audrey
- DALSTEIN Cyrille
- VEXLER Jean-François
- FOUILLET Daniel

Il est demandé au conseil communautaire :

- d'approuver la création de ces commissions thématiques et
- d'approuver la liste des membres de ces commissions.

**APRÈS DELIBERATION  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**7COMMISSIONS - Désignation d'un conseiller délégué à la Santé**

**Délibération : 30042026\_D\_7**

**Service : DG**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'importance croissante des enjeux de santé publique à l'échelle territoriale ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes du Warndt de structurer sa réflexion et son action en matière de santé ;

Considérant que l'intercommunalité s'est engagée dans un contrat local de santé par délibération du 15 mai 2025 ;

Considérant l'intérêt de disposer d'un élu référent chargé de suivre ces questions et d'en assurer la coordination ;

Il est proposé de nommer un conseiller délégué à la Santé. Il serait chargé :

- d'accompagner la réflexion de la Communauté de communes sur les enjeux de santé du territoire ;
- d'animer les échanges avec les partenaires institutionnels, professionnels de santé et acteurs locaux ;
- d'étudier l'opportunité pour la Communauté de communes de prendre la compétence « santé » ;
- de proposer des orientations et actions pertinentes au regard des besoins du territoire (accès aux soins, prévention, attractivité médicale, etc.).

Il est par ailleurs proposé :

- de désigner M. Xavier CERVEAU comme délégué communautaire à la Santé et
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**8AFFAIRES GENERALES - Modalités de désignation des représentants au sein des syndicats****Délibération : 30042026\_D\_8****Service : DG**Rapporteur :Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5711-1 qui dispose que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de ses délégués au sein d'un syndicat mixte,

Considérant que ces dispositions permettent au conseil communautaire de décider de recourir à un vote public pour la désignation de ses représentants, sauf cas où le scrutin secret est requis,

Considérant que la Communauté de communes est membre de plusieurs syndicats intercommunaux ou mixtes,

Considérant la nécessité de préciser les modalités de désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de ces organismes,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Warndt est invité à décider :

- Que la désignation des représentants de la Communauté de communes du Warndt au sein des syndicats dont elle est membre se fera par un vote public,
- Qu'en conséquence, il est expressément décidé de ne pas recourir au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire contraire imposant le secret du vote,
- Que cette modalité s'appliquera à l'ensemble des désignations de représentants intervenant pendant la durée du mandat, sauf décision contraire du Conseil communautaire.

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**9COMMISSIONS - Désignation des délégués du conseil de la CCW auprès du SMIASB****Délibération : 30042026\_D\_9****Service : ST**Rapporteur :Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Vu l'arrêté DCL/1-007 du 15 avril 2024 portant modification des statuts du syndicat mixte intercommunal d'assainissement sud de la Bisten,

Conformément à l'article 5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de la représentation substitution, il appartient au conseil de la CCW de désigner ses 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants au SMIASB.

Il est proposé d'élire comme :

Délégués titulaires :

- TONNELIER Yves
- ALIX Daniel
- THIL Pierre
- MORITZ Pierrot
- SAUDER Jean-Marie
- REITER Christiane
- NOEL Laurent
- BETTINGER Edmond

Délégués suppléants :

- TERLIZZI Anne-Christelle
- DOSOGNE Joseph
- DOLISY Jacky
- WEBER Francis
- VEXLER Jean-François
- LICHNER Jérôme
- DALSTEIN Cyrille
- XAVIER André

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**10COMMISSIONS - Désignation des délégués du Conseil de la C.C. du Warndt auprès du SIAGBA****Délibération : 30042026\_D\_10****Service : ST**Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-7 et L.5711-1 et suivants,

Vu les dispositions relatives à la compétence GEMAPI (articles L.211-7 du Code de l'environnement),

Vu les statuts du SIAGBA modifiés en date du 21 juin 2019,

Considérant que la Communauté de communes du Warndt exerce la compétence GEMAPI et adhère audit syndicat,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de désigner ses onze représentants titulaires et ses six représentants suppléants au sein de ce syndicat,

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner :

- FIORETTO Salvatore
- MORITZ Pierrot
- SAUDER Jean-François
- FREY Gabrielle
- AHR Claude
- TONNELIER Yves
- THIL Pierre
- TERLIZZI Anne-Christelle
- DALSTEIN Cyrille
- WEBER Francis
- SCHAMBIL Eric

Comme délégués titulaires pour siéger au comité syndical,

Et

- PIETTE Carole
  - SCHERDING Roland
  - ALIX Daniel
  - VEXLER Jean-François
  - NOEL Laurent
  - DOSOGNE Joseph
- Comme délégués suppléants.

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ****11COMMISSIONS - Désignation des délégués du Conseil de la CC du Warndt auprès du Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle (SCOT)****Délibération : 30042026\_D\_11****Service : DG**Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte de Cohérence (SCOT) du Val de Rosselle approuvés le 7 décembre 2005, il appartient à la Communauté de communes du Warndt de désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants au comité du SCOT de Val de Rosselle.

Il est proposé au conseil communautaire d'élire les personnes suivantes comme membres du comité :

Titulaires :

- THIL Pierre
- FIORETTO Salvatore
- TONNELIER Yves
- LICHNER Jérôme
- MORITZ Pierrot

Suppléants :

- WEBER Francis
- AHR Claude
- ALIX Daniel
- NOEL Laurent
- SAUDER Jean-Marie

Il est précisé que le membre suppléant est rattaché à son titulaire.

Par ailleurs, Conformément aux dispositions du CGCT, le Comité syndical désigne en son sein un « Bureau ». La détermination du nombre de vice-présidents et de membres du Bureau, ainsi que leur élection seront réalisées lors de l'installation du Comité syndical.

Officiellement, il n'y a donc pas nécessité de désigner les représentants au « Bureau » lors de la séance du Conseil communautaire. Toutefois, étant entendu que le Bureau est généralement constitué de 4 représentants par intercommunalité du Val de Rosselle, le Conseil communautaire est informé que les délégués suivants seront proposés comme membres du bureau du SCOT :

- THIL Pierre
- FIORETTO Salvatore
- TONNELIER Yves
- LICHNER Jérôme

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**12COMMISSIONS - Désignation des représentants au GECT Eurodistrict SaarMoselle**

**Délibération : 30042026\_D\_12**

**Service : DG**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Eurodistrict SaarMoselle a été créé pour renforcer la coopération territoriale entre la Moselle Est et le sud de la Sarre. Son objet est en particulier d'impulser et d'accompagner la réalisation de projets de coopération développés à l'échelle de l'Eurodistrict SaarMoselle et visibles pour les citoyens.

Le GECT a son siège à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et est donc un organisme de droit français soumis aux règles de fonctionnement des organismes publics français. Il faut cependant noter que le Bureau de Coopération est au Regionalverband de Sarrebruck.

Les principaux organes du GECT sont :

- l'Assemblée du GECT, composée paritairement de 62 membres,
- le Comité Directeur, composé paritairement de 14 membres dont le Président et les Vice- Présidents élus pour 2 ans par l'Assemblée.

La participation de chaque partenaire se fait par le versement d'une cotisation annuelle fixée au prorata du nombre d'habitants. Le nombre d'habitants détermine également le nombre de sièges à l'Assemblée. La Communauté de communes du Warndt en dispose de deux.

Vu les statuts du Groupement Européen de Coopération Territoriale Eurodistrict SaarMoselle,  
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 7 juillet 2009 validant l'adhésion de la Communauté de communes au GECT,

Il est demandé au Conseil Communautaire de désigner comme représentants de la CC du Warndt au sein de l'Assemblée du GECT :

- M. MORITZ Pierrot  
- Mme FREY Gabrielle  
comme membres titulaires,

- Mme HARTER Patricia  
- M. SCHERDING Roland  
comme membres suppléants

et M. Pierrot MORITZ et Mme Gabrielle FREY comme membres du bureau.

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**13COMMISSIONS - Désignation des représentants à MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC)**

**Délibération : 30042026\_D\_13**

**Service : DG**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Vu les statuts de MOSELLE AGENCE TECHNIQUE,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2013 par laquelle la Communauté de Communes du Warndt a adhéré à MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC),

Considérant que MOSELLE AGENCE TECHNIQUE a pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux EPCI du département qui le demandent une assistance d'ordre technique, administratif, juridique et financière, pour réaliser ou faire réaliser leurs études dans les domaines suivants :

- Construction / réhabilitation de bâtiments publics
- Voirie et réseaux
- Aménagement qualitatif et sécuritaire des espaces publics
- Petits aménagements et équipements publics, aires de jeux, city stade, équipements sportifs
- Mobilité douce
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap
- Assainissement
- Eau potable
- SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration)
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Énergie, Éclairage public
- Marchés publics
- Recherche de subventions
- Conseil juridique

MOSELLE AGENCE TECHNIQUE pourra également apporter ponctuellement et dans la mesure de ses capacités - son assistance dans le domaine des finances, dans le cadre notamment d'optimisation de recettes, voire de plans pluriannuels d'investissements, ainsi que plus généralement et intensivement dans l'accompagnement technique et administratif de procédures complexes telles que des montages de Délégations de Service Public (DSP), concessions, marchés publics d'énergie, constitution de groupements de commandes, etc.

Considérant qu'il convient, conformément aux statuts de MOSELLE AGENCE TECHNIQUE, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la communauté de communes du Warndt pour siéger aux assemblées générales,

Il est proposé au conseil communautaire de désigner :

- M. NOEL Laurent en qualité de titulaire
- M. DALSTEIN Cyrille en qualité de suppléant

- et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document et à accomplir toutes formalités nécessaires à l'application de la présente délibération

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**14COMMISSIONS - Désignation des délégués du Conseil de la C.C. du Warndt auprès du SYDEME**

**Délibération : 30042026\_D\_14**

**Service : ST**

Rapporteur :Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-7 et L.5711-1 et suivants,

Vu les statuts du SYDEME modifiés en date du 21 juin 2018,

Considérant que la Communauté de communes du Warndt est membre du syndicat susvisé,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de désigner ses trois représentants titulaires et ses trois représentants suppléants au sein de ce syndicat,

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner :

- M. Pierre THIL
- M. Salvatore FIORETTO
- M. Cyrille DALSTEIN

Comme délégués titulaires pour siéger au comité syndical,

Et

- Mme Carole PIETTE
- Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER
- M. Jean-Marie SAUDER

Comme délégués suppléants,

Et

- M. Pierre THIL
- M. Salvatore FIORETTO

Comme membres du bureau.

**APRÈS DELIBERATION  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**15COMMISSIONS - Désignation des représentants à la SODEVAM**

**Délibération : 30042026\_D\_15**

**Service : Dev éco**

Rapporteur :Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

La SODEVAM a été retenue en tant que concessionnaire de la ZAC du Warndt ParK par décision du 3 mai 2012. Cette société d'économie mixte (SEM) a pour mission l'aménagement de ladite ZAC sur une durée de 15 ans.

La CCW, désormais liée pour une durée minimale de 15 ans avec la SODEVAM, participe au capital social de la SEM à hauteur de 14 000 € (400 actions d'une valeur de 47 €).

Pour rappel les statuts de la SEM ont été modifiés en 2023 suite à une augmentation de capital. Lors de

cette augmentation de capital le montant nominal de chaque action a été porté de 35 € à 47 €. Grâce à cette participation, la CCW a pu disposer d'un siège au sein du conseil d'administration de la SODEVAM.

Il est demandé au conseil communautaire :

- de désigner M. le Président, Edmond BETTINGER, comme représentant titulaire de la CCW au sein des organes de décision de la SODEVAM.
- d'autoriser M. le Président à accepter les fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de son mandat de représentation,
- de désigner M. Pierre THIL pour suppléer M. le Président en cas d'empêchement
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**16COMMISSIONS - Désignation de représentants à Moselle Fibre**

**Délibération : 30042026\_D\_16**

**Service : DG**

Rapporteur :Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Le développement des infrastructures et services numériques sur le territoire mosellan est un élément crucial pour son développement et son attractivité.

Créé en mai 2015 par le regroupement du Département de la Moselle et de 14 EPCI, le Syndicat mixte ouvert MOSELLE FIBRE a reçu pour 1<sup>ère</sup> mission le déploiement de ces infrastructures sur le périmètre de ces membres.

Pour les collectivités adhérentes à cette 1<sup>ère</sup> mission le Syndicat exerce, en lieu et place de ses adhérents, le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois, fort du constat que la transformation numérique du territoire ne peut s'opérer qu'au travers d'une montée en compétence de la population et des collectivités, MOSELLE FIBRE a, en 2021 et 2022, modifié ses statuts pour ajouter de nouvelles missions auprès de ces adhérents et ouvert l'adhésion aux communes et établissements publics locaux en plus de celle des EPCI.

Cette modification des statuts a également ouvert la possibilité aux EPCI non-membres de MOSELLE FIBRE pour l'infrastructure, ou membres pour une partie de leur territoire, d'intégrer le Syndicat au titre d'une nouvelle compétence « Usages et services numériques ».

La Communauté de Communes du Warndt pour ses besoins en matière de transformation numérique a adhéré à la compétence « usages et services numériques » dans laquelle il est choisi une mission que MOSELLE FIBRE réalisera à son profit, à savoir : « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres ».

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Warndt s'acquitte d'une cotisation annuelle de fonctionnement à MOSELLE FIBRE comme décidé par le Comité Syndical selon l'application des statuts du Syndicat.

Il est désigné une représentation au Comité Syndical d'un délégué titulaire et d'un délégué remplaçant selon les statuts de MOSELLE FIBRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;  
Vu les statuts de MOSELLE FIBRE actuellement en vigueur et tels que modifiés par l'arrêté préfectoral CSL/1-004 du 23 janvier 2023 ;  
Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes du Warndt à MOSELLE FIBRE par délibération du Conseil communautaire le 14 décembre 2023 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De désigner M. Jean-François SAUDER et M. Roland SCHERDING respectivement comme délégué titulaire et comme délégué suppléant,
- D'autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la délibération.

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**17COMMISSIONS - Désignation des membres du Conseil d'Administration de WARNDT FIBRE**

**Délibération : 30042026\_D\_17**

**Service : DG**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

L'article 8 des statuts de WARNDT FIBRE fixe à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration de la régie communautaire.

Ils sont désignés par le conseil communautaire sur proposition du Président.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner 6 membres du Conseil communautaire et 4 membres de la Société Civile, soit :

- M. Edmond BETTINGER
- M. Salvatore FIORETTO
- M. Yves TONNELIER
- M. Pierre THIL
- M. Jean-François SAUDER
- M. Pierrot MORITZ
  
- M. Jean-Jacques MAIWURM
- M. Jean-Marie MULLER
- M. Jean-François BROUSSE
- M. François NOIROT

comme membres du Conseil d'Administration de WARNDT FIBRE.

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**18COMMISSIONS - Désignation des délégués du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt auprès de la Mission Locale de Moselle Centre**

**Délibération : 30042026\_D\_18**

**Service : poliville**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

La Mission Locale de Moselle Centre, association de droit privé, assure une mission de service public en apportant un appui personnalisé aux jeunes dans le domaine de la recherche d'emploi afin de favoriser l'insertion professionnelle des 16/25 ans.

Le Conseil d'administration de la Mission Locale de Moselle Centre définit les axes de travail et veille à leur réalisation et évaluation.

Il est composé de 4 collèges représentant les différentes catégories de partenaires : collectivités territoriales – services de l'État et organismes publics – partenaires économiques et sociaux – associations.

Il est demandé au conseil communautaire de désigner les élus suivants comme représentants de la Communauté de Communes du Warndt auprès de cette instance :

- M. Pierrot MORITZ
- Mme Vincente FISCH

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**19FINANCES - Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

**Délibération : 30042026\_D\_19**

**Service : Finance**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

En application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté de communes et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission doit être créée par délibération du conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres. Elle doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal doit disposer d'au moins un représentant.

La CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Son travail contribue fortement à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté de communes en apportant transparence et neutralité des données financières.

Lors du mandat qui s'est achevé, la CLECT était composée du président de l'intercommunalité ainsi que de 2 représentants par commune.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'APPROUVER la validation de la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),
  - DE FIXER la composition de cette commission à 11 membres,
  - DE DESIGNER les membres suivants pour siéger à cette commission :
- Président :

Membres :

- M. Yves TONNELIER
- M. Daniel ALIX
- M. Jérôme LICHNER
- Mme Patricia HARTER
- M. Pierre THIL
- M. Francis WEBER
- M. Salvatore FIORETTO
- M. Jean-François SAUDER
- M. Pierrot MORITZ
- Mme Christiane REITER

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**20FINANCES - Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)****Délibération : 30042026\_D\_20****Service : Finance**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

L'article 1650 A du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une CIID dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle (FPU) et donc se trouve applicable pour la Communauté de Communes du Warndt.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale. Depuis la révision des valeurs locatives des locaux professionnels en 2017, la CIID participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La CIID doit être composée de 11 membres, à savoir le Président ou un Vice-président délégué, et 10 commissaires.

Les commissaires doivent remplir un certain nombre de conditions :

- être français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- avoir au moins 18 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits au rôle des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 10 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant sur proposition des communes.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- les candidatures suivantes pour les fonctions de commissaires membres de la CIID :

- Titulaires :

- TONNELIER Yves
- THIL Pierre
- HARTER Patricia
- DASLSTEIN Cyrille
- FIORETTO Salvatore
- SAUDER Jean-François
- WALKER Roland
- PUMA Cédric
- DAVID Thomas
- SZEFER Christelle
- MAROTTA Julien
- CAMI Houria
- WEBER Luc
- ZAPP Jean-Jacques
- JUNGSMANN Gaëtan
- FEY Frédéric
- BETTINGER Estelle
- ALIX Daniel
- PAPST Pascal
- CLEMENT Patrick

- Suppléants :

- Sébastien QUENTIN
- STRAUSS Jérémie
- MESSAOUDI Thierry
- LEONARD Sébastien
- SCHILZ-HENNINGER Marjorie
- DECHOUX-DOYEN Estelle
- WISS Sarah
- VIOLARD Elodie
- MULLER Gaby
- ERNST Jérémie
- BAVANT Sylvie
- VANWESMAEL Mickaël
- SCHNEIDER Jacques
- CLESSIENNE Roland
- FISTAROL Christophe
- DOLISY Jacky
- HOFFMANN Rebecca
- BECKER Liliane
- WEISSREINER Julien
- DE SANTIS Bernadette

- de valider la liste des 20 commissaires titulaires et celle des 20 commissaires suppléants proposer ci-dessus

- d'autoriser M. le Président à signer tout document et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**APRÈS DELIBERATION  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**21ASSAINISSEMENT - Désignation des délégués du conseil de la CCW auprès de l'ASCOMADE**

**Délibération : 30042026\_D\_21**

**Service : ST**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Vu la délibération 08022024\_D\_12 du 8 février 2024 portant adhésion de la Communauté de Communes du Warndt à l'Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE),

Vu les statuts de l'ASCOMADE,

Il appartient à la Communauté de Communes du Warndt de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant choisis parmi ses délégués.

Il est proposé d'élire comme :

Délégué titulaire : M. Yves TONNELIER

Délégué suppléant : M. Pierre THIL

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**22DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Désignation des représentants à Moselle Attractivité**

**Délibération : 30042026\_D\_22**

**Service : Dev éco**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Par délibération du 29 septembre 2016, la Communauté de Communes du Warndt a décidé d'adhérer à Moselle Attractivité, une agence d'attractivité créée par le Département de la Moselle suite aux modifications relatives à la compétence développement économique définies par la loi NOTRe.

La Région Grand Est, le Département de la Moselle, les EPCI adhérentes ainsi qu'un large spectre d'acteurs privés et institutionnels œuvre au service du développement économique et touristique des territoires mosellans à travers cette agence.

La marque MOSL a également été créée pour favoriser le développement touristique / artisanal et permet de contribuer à l'attractivité de la Moselle.

Pour rappel, une convention de participation pluriannuelle pour la période 2025-2027 a été conclue entre Moselle Attractivité et la CCW suite à l'approbation du conseil communautaire en date du 12 décembre 2024. La participation des collectivités est fixées à 1,50 € par habitants.

La CCW est membre de l'association et dispose d'une voix délibérative.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de désigner M. Edmond BETTINGER comme représentant de la CCW au sein des organes de décision de l'agence Moselle Attractivité,
- d'autoriser M. Edmond BETTINGER à accepter les fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de son mandat de représentation,
- de désigner M. Pierre THIL et Mme Cindy BERTRAND pour suppléer le représentant titulaire en cas

d'empêchement,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**23DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Désignation des représentants à la Commission  
Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)**

**Délibération : 30042026\_D\_23**

**Service : Dev éco**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Présidée par le préfet de la Moselle, composée de membres permanents - personnes qualifiées et représentants des élus au niveau départemental - et de membres nommés en fonction des projets, la CDAC examine ceux relatifs à la création ou l'extension de magasins de commerce de détail supérieurs à 1 000 m<sup>2</sup> de surface de vente.

Selon l'article L751-2 du Code du Commerce, « dans les départements autres que Paris, la CDAC est composée :

1° Des sept élus suivants :

- a) Le maire de la commune d'implantation ou son représentant ;
- b) Le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation ou son représentant ;
- c) Le président du syndicat mixte ou de l'établissement public de coopération intercommunale mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ou son représentant ou, à défaut, le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement ou, à défaut, un membre du conseil départemental ;
- d) Le président du conseil départemental ou son représentant ;
- e) Le président du conseil régional ou son représentant ;
- f) Un membre représentant les maires au niveau départemental ;
- g) Un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental.

Lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats mentionnés aux a à g du présent 1°, il ne siège qu'au titre de l'un de ses mandats. Le cas échéant, le ou les organes délibérants dont il est issu désignent son remplaçant pour chacun des mandats au titre desquels il ne peut siéger ;

2° De quatre personnalités qualifiées, deux en matière de consommation et de protection des consommateurs et deux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

3° De trois personnalités qualifiées représentant le tissu économique : une désignée par la chambre de commerce et d'industrie, une désignée par la chambre de métiers et de l'artisanat et une désignée par la chambre d'agriculture.

Pour éclairer sa décision ou son avis, la commission entend toute personne dont l'avis présente un intérêt. Sans prendre part au vote, les personnalités qualifiées désignées par la chambre de commerce et d'industrie et la chambre de métiers et de l'artisanat présentent la situation du tissu économique dans la zone de chalandise pertinente et l'impact du projet sur ce tissu économique. »

Selon l'article R751-2 du code du commerce, « pour chaque demande d'autorisation, un arrêté préfectoral fixe la composition de la commission départementale.

Les élus mentionnés aux a à e du 1° du II, aux a et b du 1° du III et aux a à c du 1° du IV de l'article L. 751-2 ne peuvent être représentés que par un membre de l'organe délibérant qu'ils président.

Aucun élu de la commune d'implantation et, à Paris, aucun élu de l'arrondissement d'implantation ne peut siéger en une autre qualité que celle de représentant de sa commune ou de son arrondissement. Lorsqu'un projet est envisagé sur le territoire de plusieurs communes ou, à Paris, de plusieurs arrondissements, est considéré comme la commune ou l'arrondissement d'implantation la commune ou l'arrondissement sur le territoire duquel est prévue la construction ou la modification des surfaces de vente les plus importantes.

Aucun élu d'une commune ou, à Paris, d'un arrondissement situé dans la zone de chalandise du projet ne peut siéger en qualité de personnalité qualifiée. »

Il est ainsi proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la désignation de deux représentants de la Communauté de Communes du Warndt au sein de la CDAC, pour la durée du mandat en cours, à savoir :

M. Edmond BETTINGER, en qualité de délégué titulaire  
et  
M. Yves TONNELIER, en qualité de délégué suppléant

pour pallier à tout empêchement de siéger en une autre qualité que celle de représentant de la commune.

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**24DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Désignation des représentants à l'Office de Tourisme**

**Délibération : 30042026\_D\_24**

**Service : Dev éco**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, la promotion du tourisme et la création d'offices de tourisme sont une compétence des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

En 2019, la Communauté de communes du Warndt a décidé de confier l'exercice des missions d'accueil, d'information et de promotion touristiques ainsi que l'animation touristique du territoire à un organisme tiers sous forme associative. C'est pourquoi le 30 septembre 2019, la CCW a signé une convention avec la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie, le District Urbain de Faulquemont, la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois ainsi qu'avec l'Office de tourisme (OT) Saint-Avold Coeur de Moselle pour définir les conditions d'objectifs de ce dernier. Deux autres conventions ont été signées pour les périodes 2022-2024 et 2025-2027 pour des durées de 3 ans.

Par ailleurs, l'article 8 des statuts de l'Office de tourisme Saint-Avold Coeur de Moselle indique que le Président ou la Présidente de l'EPCI membre ainsi qu'un autre membre du Conseil communautaire (ou son suppléant) sont membres du Conseil d'administration de l'OT.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- désigner Mme Carole PIETTE comme représentantE titulaire de la Communauté de communes du Warndt au Conseil d'administration de l'Office de tourisme Saint-Avold Coeur de Moselle
- et Mme Gabrielle FREY comme suppléante.

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**25DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Désignation des représentants à Initiative Moselle Est**

**Délibération : 30042026\_D\_25**

**Service : Dev éco**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

Par délibération du 15 mars 2018, la Communauté de Communes du Warndt a validé l'adhésion au réseau de financement des créateurs d'entreprise Initiative Moselle Est.

Pour rappel, une plateforme d'Initiative locale est une association dont la vocation première est d'accorder des prêts d'honneur (sans intérêt ni garantie) et d'accompagner les créateurs d'entreprises. Pour ce faire Initiative Moselle Est collecte des fonds auprès des différents partenaires publics et privés afin de constituer son fonds d'intervention.

Une convention de partenariat pluriannuelle a été signée en 2025 avec les collectivités adhérentes pour une durée de 3 ans. Cette convention permet de définir les engagements des parties et fixe les contributions des collectivités à hauteur de 0,30 € par habitant. La base de référence de la convention est la population INSEE du territoire de l'année 2021. Soit au total 5 243 € par an correspondant au financement des années 2025, 2026 et 2027.

Chaque collectivité dispose d'un siège au conseil d'administration de l'association.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner:

- M. Edmond BETTINGER comme représentant titulaire de la Communauté de Communes du Warndt au conseil d'administration d'Initiative Moselle Est
- et M. Pierre THIL comme suppléant.
  
- et d'autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**APRÈS DELIBERATION,  
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**26DIVERS - Divers et communications**

**Délibération : 30042026\_D\_26**

**Service : DG**

Rapporteur : Monsieur Edmond BETTINGER, Président :

M. le Président fait part au conseil communautaire de diverses informations.

- *M. le Président informe les conseillers communautaires des prochaines séances du conseil communautaire qui auront lieu les jeudis 28 mai et 2 juillet prochains.*
  
- *Il indique qu'actuellement deux gros chantiers sont en cours sur la CCW :*
  - *le Stade Nautique. Yves TONNELIER et son équipe suivent ce chantier de très près. Afin de permettre aux conseillers communautaires de découvrir l'avancement des travaux, une visite du chantier du stade nautique sera organisée mais par groupe de six personnes, pour des raisons de sécurité. M. Krein propose de débiter le mercredi 20 mai, puis les mercredis suivants à partir de 16 h car ce n'est pas possible avant. Un courriel sera transmis à l'ensemble des conseillers*

communautaires afin de leur proposer différentes dates et ainsi leur permettre de choisir le créneau qui leur convient. 5 groupes seront constitués sur 5 mercredis à partir du 20 mai. Les EPI seront fournis. Le chantier progresse bien et devrait se finaliser pour mi-septembre, date butoir indiquée aux entreprises. M. Pierre THIL signale que le 20 mai aura lieu la journée de l'eau avec le Préfet à Freyding-Merlebach de 9 h à 17 h et qu'il sera compliqué pour les maires de participer à cette première visite. Ils s'inscriront sur un autre créneau. Mme Gabrielle FREY demande si cette visite sera également proposée aux conseillers municipaux. M. le Président répond que la proposition est faite pour l'instant uniquement aux conseillers communautaires. Compte tenu du nombre important de conseillers municipaux, il n'est pas certain que des visites puissent être organisées pour tous d'ici l'ouverture du stade nautique, même si certains créneaux pourraient éventuellement être mis en place.

● *Il aborde des projets en développement économique :*

- un nouveau projet de restauration au parc d'activités sud. Un nouveau restaurant, Bouillon Batignolles qui devrait s'installer à l'emplacement actuel de La Boucherie. Il indique avoir rencontré le gérant qui est actuellement propriétaire de cinq restaurants existants, Metz centre, Nancy centre, Thionville, Waves et au Luxembourg. L'ouverture est envisagée au mois d'août, période plus calme qui permettrait à son équipe de prendre ses marques dans de bonnes conditions et calmement. Ce projet devrait permettre une création de 15 emplois.

- ouverture d'un FRESH rue Saint Louis (ancien Aldi et ancien M. Bricolage). C'est une enseigne alimentaire spécialisée dans les produits frais d'une surface d'environ 500 m<sup>2</sup>; une boulangerie ANGE y sera également implantée sur une surface d'environ 300 m<sup>2</sup>. Leur ouverture est prévue à la rentrée 2026 et devrait permettre à chacun une création de 15 emplois.

- démarrage du chantier pôle santé sur la ZAC du Warndt Park, le long du boulevard desservant les parcelles de la ZAC sur la partie services. Il s'agit d'un projet de crèche pouvant accueillir jusqu'à 12 enfants, d'un pôle médical avec une nouvelle installation d'un médecin généraliste et d'un pôle de kinésithérapeute. Il s'agit d'un bâtiment d'environ 450 m<sup>2</sup> et la fin des travaux est prévue fin 2026/début 2027.

Il souhaite revenir sur la séance du 16 avril sans aucune animosité, afin d'exprimer son avis sur ce qui s'est passé.

« Est arrivé ce qui est arrivé, il y a un début et une fin à toute histoire. Certains autour de cette table ont décidé que je sois président, j'en suis fier et j'en suis ravi. Je suis très fier d'avoir autour de moi 28 conseillers communautaires. Nous sommes 28 élus et pour moi il n'y a aucun parti politique, 28 élus à travailler ensemble pour le développement du territoire, c'est ce qui m'anime, qui m'intéresse. Je trouve ce qui s'est passé lors des votes assez lunaire. Nous en avons parlé entre maires. Je pense que le soir là il y avait une tension particulière et il était vraiment temps que ça se termine. Je veux qu'on entérine la chose, on en parle ce soir et on n'en parlera plus. Moi j'en veux à personne. J'ai trouvé assez frustrant ce qui s'est passé lors des votes des vice-présidents, les votes blancs. Ils ne méritaient pas cela au vu du précédent mandat qu'ils ont fait, ils ont tous travaillé durant ce mandat. Je trouve que nous avons manqué de respect envers toutes ces personnes qui travaillent, un manque de reconnaissance envers leur travail. Ils ont pris une claque et n'ont pas compris ce qui s'est passé, ce qui est arrivé. Je pense que les services installés ici à l'arrière travaillent et font tout pour qu'on soit bien accueilli, ils sont impliqués et disponibles. Ils sont là pour nous, pour tout le monde à tout moment. Je pense que ce jour-là tout est devenu difficilement contrôlable, assez lunaire. Donc je tiens à m'excuser auprès d'eux. Chacun fait ce qu'il veut. C'est pas ce que j'ai souhaité, c'est pas ce que j'ai voulu. J'aurais voulu que ça se passe dans d'autres conditions ; Donc on met ça derrière nous. Nous sommes 28 élus, je veux qu'on travaille tous dans la même direction, qu'on soit constructif quelque soit le domaine d'activité. N'hésitez surtout pas à poser des questions quelles qu'elles soient. Je ne voudrais pas que quelqu'un sorte de cette salle frustré parce qu'il n'a pas eu de réponse ou parce qu'il se sent isolé ou autre motif. J'ai autant de respect pour le maire de Bisten que pour celui de Creutzwald. Quelle que soit la taille de la commune, le nombre d'habitants, on est tous là pour travailler ensemble. C'est un sujet que nous avons abordé entre nous. J'ai voulu décanter cette situation et c'était nécessaire. C'est une leçon de la vie. Je souhaite qu'on travaille ensemble, que les prochains conseils soient constructifs ».

Mme Gabrielle FREY souhaite partager un constat. Elle a été nommée par M. Salvatore FIORETTO, elle a une délégation, délégation de l'égalité femme-homme. A ce titre-là, elle souhaite faire un petit constat. Malgré les avancées en matière de parité, les femmes restent quand même sous-représentées, voire même absentes dans les postes décisionnels, et dans les fonctions les plus valorisées et les plus rémunérées. Elle tenait à faire part de ce constat.

*En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Président lève la séance à 20 h 05*

Le Président,

Le ou la secrétaire de séance,

Edmond BETTINGER

Salvatore FIORETTO

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES**

- 30042026\_D\_1 Adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril 2026*
- 30042026\_D\_2 Remplacement et installation d'un conseiller communautaire*  
*Indemnités de fonction des membres du président et des vice-présidents*
- 30042026\_D\_4 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)*
- 30042026\_D\_5 Election des membres de la Commission des Marchés Publics (CMP)*
- 30042026\_D\_6 Création et composition de commissions thématiques*
- 30042026\_D\_7 Désignation d'un conseiller délégué à la Santé*
- 30042026\_D\_8 Modalités de désignation des représentants au sein des syndicats*
- 30042026\_D\_9 Désignation des délégués du conseil de la CCW auprès du SMIASB*
- 30042026\_D\_10 Désignation des délégués du Conseil de la C.C. du Warndt auprès du SIAGBA*
- 30042026\_D\_11 Désignation des délégués du Conseil de la CC du Warndt auprès du Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle (SCOT)*
- 30042026\_D\_12 Désignation des représentants au GECT Eurodistrict SaarMoselle*
- 30042026\_D\_13 Désignation des représentants à MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC)*
- 30042026\_D\_14 Désignation des délégués du Conseil de la C.C. du Warndt auprès du SYDEME*
- 30042026\_D\_15 Désignation des représentants à la SODEVAM*
- 30042026\_D\_16 Désignation de représentants à Moselle Fibre*
- 30042026\_D\_17 Désignation des membres du Conseil d'Administration de WARNDT FIBRE*
- 30042026\_D\_18 Désignation des délégués du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt auprès de la Mission Locale de Moselle Centre*
- 30042026\_D\_19 Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)*
- 30042026\_D\_20 Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)*
- 30042026\_D\_21 Désignation des délégués du conseil de la CCW auprès de l'ASCOMADE*
- 30042026\_D\_22 Désignation des représentants à Moselle Attractivité*
- 30042026\_D\_23 Désignation des représentants à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)*
- 30042026\_D\_24 Désignation des représentants à l'Office de Tourisme*
- 30042026\_D\_25 Désignation des représentants à Initiative Moselle Est*
- Divers et communications*